



# Formation des sauveteurs secouristes du travail

Référentiel formation  
à l'usage des formateurs SST

## **L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)**

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS est un organisme scientifique et technique qui travaille, au plan institutionnel, avec la CNAMTS, les CARSAT-CRAM-CGSS et plus ponctuellement pour les services de l'État ainsi que pour tout autre organisme s'occupant de prévention des risques professionnels.

Il développe un ensemble de savoir-faire pluridisciplinaires qu'il met à la disposition de tous ceux qui, en entreprise, sont chargés de la prévention : chef d'entreprise, médecin du travail, CHSCT, salariés. Face à la complexité des problèmes, l'Institut dispose de compétences scientifiques, techniques et médicales couvrant une très grande variété de disciplines, toutes au service de la maîtrise des risques professionnels.

Ainsi, l'INRS élabore et diffuse des documents intéressants l'hygiène et la sécurité du travail : publications (périodiques ou non), affiches, audiovisuels, site Internet... Les publications de l'INRS sont distribuées par les CARSAT. Pour les obtenir, adressez-vous au service prévention de la Caisse régionale ou de la Caisse générale de votre circonscription, dont l'adresse est mentionnée en fin de brochure.

L'INRS est une association sans but lucratif (loi 1901) constituée sous l'égide de la CNAMTS et soumise au contrôle financier de l'État. Géré par un conseil d'administration constitué à parité d'un collègue représentant les employeurs et d'un collègue représentant les salariés, il est présidé alternativement par un représentant de chacun des deux collèges. Son financement est assuré en quasi-totalité par le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

## **Les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), les Caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et Caisses générales de sécurité sociale (CGSS)**

Les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les Caisses régionales d'assurance maladie et les Caisses générales de sécurité sociale disposent, pour participer à la diminution des risques professionnels dans leur région, d'un service prévention composé d'ingénieurs-conseils et de contrôleurs de sécurité. Spécifiquement formés aux disciplines de la prévention des risques professionnels et s'appuyant sur l'expérience quotidienne de l'entreprise, ils sont en mesure de conseiller et, sous certaines conditions, de soutenir les acteurs de l'entreprise (direction, médecin du travail, CHSCT, etc.) dans la mise en œuvre des démarches et outils de prévention les mieux adaptés à chaque situation. Ils assurent la mise à disposition de tous les documents édités par l'INRS.



# Formation des sauveteurs secouristes du travail

Référentiel formation  
à l'usage des formateurs SST

Coordinateurs  
Christian Vuillerminaz  
Alexandre Morel

Ce référentiel formation à l'usage des formateurs sauveteurs secouristes du travail a été réalisé en cohérence avec le Programme national de formation des sauveteurs secouristes du travail (ED 4129)

Conformément à la circulaire CIR 53 du 3 décembre 2007 de la CNAMTS, la formation au sauvetage secourisme du travail concerne les salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale. Elle concerne également les salariés des entreprises, organismes ou toute autre institution hors champ d'application du régime général de la Sécurité sociale en matière d'assurance du risque professionnel mais ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation, ainsi que les élèves et étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement professionnel et technique et les apprentis des centres de formation de l'apprentissage.

Cette formation ne peut être assurée que par des formateurs d'entreprise, des moniteurs d'organismes de formation formés par l'INRS ou par les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie, des caisses générales de Sécurité sociale ou des caisses de Sécurité sociale ou des CARSAT, par des formateurs spécialement formés à enseigner le SST par tout autre organisme ayant signé une convention avec l'INRS.

La durée de la formation initiale SST est de 12 heures auxquelles il faut ajouter le temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise et de la profession (ne pourront recevoir la validation que les candidats ayant suivi l'intégralité de la formation).

**Cette formation s'adresse à un groupe de 4 à 10 personnes. Aucune formation s'adressant à un nombre de participants inférieur à 4 ne sera acceptée.**

**Si la formation s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée, et 2 formateurs sont nécessaires.**

Une formation continue est indispensable. La durée préconisée est de 6 heures pour un groupe de 10 personnes. Elle peut varier en fonction du nombre de participants et des changements apportés par la CNAMTS ou l'INRS au contenu de la formation. Si la formation continue s'adresse à un groupe de plus de 10 personnes, la durée de cette formation est majorée d'une demi-heure par personne supplémentaire. À partir de 15 participants, la session est dédoublée, et 2 formateurs sont nécessaires.

La première formation continue doit avoir lieu dans les 12 mois qui suivent la formation initiale.

Après le premier recyclage, la périodicité des suivants est fixée à 24 mois. Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place un recyclage plus fréquent.

**COMPÉTENCE GLOBALE**

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.



## OBJECTIF

### 1.1 Connaître les principaux indicateurs de santé au travail, dans l'établissement ou dans la profession

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
1.1.1 Connaître son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître :               <ul style="list-style-type: none"> <li>Les accidents du travail :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition,</li> <li>- importance.</li> </ul> </li> <li>Les maladies professionnelles :                   <ul style="list-style-type: none"> <li>- définition,</li> <li>- importance.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énoncé des principales caractéristiques d'un accident du travail.</li> <li>Énoncé des principales caractéristiques d'une maladie professionnelle.</li> </ul>		
1.1.2 Connaître les principaux indicateurs de santé au travail du secteur d'activité et ou de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les accidents du secteur d'activité.</li> <li>Les accidents de l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les principaux accidents de l'entreprise.</li> </ul>		

## OBJECTIF

### 1.2 Connaître son rôle de sauveteur secouriste du travail

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
1.2.1 Connaître son rôle dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énoncé du domaine et des modalités d'intervention du SST dans et hors entreprise et dans et hors situation d'accident.</li> </ul>		
1.2.2 Connaître l'articulation de son action avec les autres intervenants en cas d'accident.	<ul style="list-style-type: none"> <li>La place du SST en articulation avec les autres intervenants en cas d'accident.</li> </ul>			

## OBJECTIF

### 1.3 Connaître le cadre juridique de son intervention

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
1.3.1 Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Notions de :               <ul style="list-style-type: none"> <li>obligation de porter secours,</li> <li>limites de la responsabilité du SST dans l'entreprise.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître l'obligation de porter secours.</li> <li>Distinguer les limites de la responsabilité du SST dans ses interventions dans et hors de son entreprise.</li> </ul>		
1.3.2 Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Limites de la responsabilité du SST hors de l'entreprise.</li> </ul>			



## OBJECTIF

## 2.1 Connaître l'alerte aux populations

Capacité	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
2.1.1 Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.	Reconnaître les signaux d'alerte aux populations.	En cas d'alerte aux populations, citer ou nommer les signaux d'alerte.		
	Connaître les consignes de protection.	En cas d'alerte aux populations, citer ou nommer les actions à entreprendre.		

## OBJECTIF

## 2.2 Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
2.2.1 Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.	Connaître les notions de danger ou phénomène dangereux.	Citer la définition de « danger ».	Repérer les dangers réels ou supposés.	Dans une situation d'accident simulé (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...) comportant des dangers, l'apprenant devra les nommer et les expliquer (compréhension) dans la situation présentée.
2.2.2 Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.	Connaître la notion de situation dangereuse, zone dangereuse.	Citer la définition d'une « situation dangereuse ».	Repérer les personnes exposées aux dangers identifiés.	Dans la même situation, l'apprenant devra désigner toutes les personnes exposées ou qui pourraient l'être.
2.2.3 Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Connaître le mécanisme d'apparition du dommage.</li> <li>▶ Connaître la notion d'événement déclenchant, événement dangereux, dommage.</li> <li>▶ Connaître les quatre familles de dangers susceptibles de persister.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Citer les différentes notions liées au mécanisme de l'accident.</li> <li>▶ Citer les familles de dangers (mécanique, électrique, incendie, explosion, asphyxie, autres).</li> </ul>	Imaginer les situations dangereuses et rechercher les dangers persistants liés à cette situation.	Dans la même situation, l'apprenant devra décrire et justifier l'enchaînement des circonstances qui pourraient conduire à un nouvel accident plausible mettant en causes le ou les dangers identifiés.



## OBJECTIF

## 2.3 Supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
2.3.1 Définir les actions à réaliser permettant la suppression du (des) danger(s) identifié(s).	Connaître les trois types d'actions possibles pour mettre en œuvre une protection adaptée.	Énoncer les trois types d'actions possibles (supprimer, isoler, soustraire).	Choisir une action de protection adaptée à la situation donnée.	Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra décrire et justifier les opérations qu'il va effectuer ou faire effectuer pour supprimer le(s) danger(s) persistant(s) identifié(s).
2.3.2 Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.	Connaître les matériels et moyens adaptés en adéquation avec les dangers de son secteur d'activité pour permettre une suppression efficace.	Citer les moyens et matériels spécifiques existant dans son secteur d'activité.	Choisir les moyens et/ou matériels adaptés permettant de mettre une action de protection en relation avec la situation dangereuse.	À partir d'un support visuel présentant la situation d'accident, l'apprenant devra nommer et montrer le(s) matériel(s) permettant la réalisation de l'action définie précédemment.
2.3.3 Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en œuvre de ces matériels.	Connaître les personnes habilitées ou ayant expertise pour la mise en œuvre de ces moyens et/ou matériels dans son secteur d'activité et en respect de l'organisation de l'entreprise.	Citer les personnes capables de mettre en œuvre ces moyens et/ou matériels.	Identifier les situations dans lesquelles la mise en œuvre des matériels peut être de sa compétence, ou repérer et désigner la personne la plus apte pour mettre en œuvre le ou les matériels afin de supprimer la situation dangereuse.	L'apprenant devra être capable d'utiliser le matériel repéré ou de choisir, parmi les personnes présentes dans la situation d'accident et en justifiant les raisons de son choix, celle(s) qui va (vont) mettre en œuvre le matériel concerné ou le faire mettre en œuvre par la personne compétente.
2.3.4 Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du danger identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce danger.	Connaître les moyens ou les actions à mettre en œuvre lorsque la suppression immédiate et permanente du danger n'est pas possible.	Citer les moyens ou les actions à mettre en œuvre pour isoler le(s) danger(s) des personnes susceptibles d'être exposées.	Identifier les situations dans lesquelles la suppression du danger est impossible. Mettre ou faire mettre en œuvre les moyens ou actions choisis.	L'apprenant devra décrire l'action qui permettra de rendre le danger inaccessible à quiconque.
2.3.5 En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) danger(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans danger pour lui-même, dégager la victime.	Connaître les critères de choix qui permettront de définir la faisabilité ou non du dégagement d'urgence sans s'exposer lui-même au(x) danger(s). Connaître les différentes techniques de dégagement d'urgence préconisées dans le strict respect du référentiel technique. Connaître les critères de choix pour la mise en œuvre de l'une ou l'autre des techniques.	Citer les critères de choix qui motivent la décision de réaliser un dégagement d'urgence ou non. Citer les deux techniques préconisées. Citer les critères de choix.	Identifier les situations dans lesquelles le dégagement de la victime est possible sans s'exposer soi-même au(x) danger(s). Mettre en œuvre les techniques préconisées.	Dans plusieurs situations d'accidents comportant un (des) danger(s) qui ne peut (peuvent) être supprimé(s), l'apprenant devra dire, à chaque fois, s'il peut ou non dégager la victime sans danger pour lui-même, et justifier son choix.  (fiche de suivi et d'évaluation du SST)



## OBJECTIF

## 3.1 Repérer les dangers dans une situation de travail

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
3.1.1 Observer l'environnement et identifier les dangers supposés dans la situation de travail concernée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les notions de danger (ou phénomène dangereux).</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer les dangers réels ou supposés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans une situation de travail (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...) comportant des dangers, l'apprenant devra les nommer et les expliquer dans la situation présentée.</li> </ul>
3.1.2 Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître la notion de situation dangereuse, zone dangereuse.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer les personnes exposées aux dangers identifiés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans la même situation, l'apprenant devra désigner toutes les personnes exposées ou qui pourraient l'être.</li> </ul>
3.1.3 Imaginer, à partir de ces observations, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser des blessures ou des atteintes à la santé liées aux dangers identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître la notion d'événement déclenchant, événement dangereux.</li> <li>Connaître la notion d'exposition et d'atteinte à la santé (urgences vitales, traumatismes, maladies liées à l'environnement professionnel).</li> <li>Connaître le mécanisme d'apparition d'une atteinte à la santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Citer les différentes notions liées au mécanisme d'apparition d'atteinte à la santé (urgences vitales, traumatismes, maladies liées à l'environnement professionnel).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Imaginer les situations dangereuses dans une situation de travail. Définir les atteintes à la santé possibles en relation avec les circonstances de la situation de travail dangereuse proposée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans la même situation de travail l'apprenant devra décrire et justifier l'enchaînement des circonstances qui pourraient conduire à une atteinte à la santé.</li> </ul>

## OBJECTIF

## 3.2 Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.

Capacité	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
3.2.1 Définir des actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation dangereuse identifiée et les mettre en œuvre éventuellement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les actions possibles à mettre en œuvre pour assurer une prévention ou une protection adaptée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Énoncer les actions possibles à mettre en œuvre pour assurer une prévention ou une protection adaptée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Choisir une action de prévention ou de protection adaptée à la situation dangereuse donnée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans une situation dangereuse de travail, l'apprenant devra décrire et justifier les opérations qu'il va éventuellement réaliser pour supprimer la situation dangereuse identifiée.</li> </ul>





## OBJECTIF

## 4.1 Examiner la (les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir.

	Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
4.1.1	Reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.	Connaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée, l'ordre de recherche de ces signes et les techniques préconisées permettant de les déceler.	Nommer les signes recherchés suivant l'ordre déterminé, les techniques préconisées, et justifier cet ordre.	Mettre en œuvre les techniques préconisées dans l'ordre déterminé pour rechercher les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.	Sur une personne matérialisant une victime, l'apprenant devra procéder à un examen en respectant l'ordre déterminé.
4.1.2	Associer au(x) signes décelé(s) le(s) résultat(s) à atteindre.	Connaître les résultats à atteindre empêchant l'aggravation de l'état de la victime.	Énoncer pour chaque signe décelé le résultat à atteindre empêchant l'aggravation de l'état de la victime.		
4.1.3	Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre.	Connaître l'ordre de priorité des résultats à atteindre.	Nommer l'ordre de priorité des résultats à atteindre en cas de manifestation de plusieurs signes.	Pratiquer une recherche des signes menaçant la vie de la victime en fonction du résultat prioritaire à atteindre.	Sur une personne simulant la victime, l'apprenant devra pratiquer une recherche des signes menaçant la vie de la victime en fonction du résultat prioritaire à atteindre.



## OBJECTIF

## 5.1 Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement.

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
5.1.1 Définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention.	▶ Connaître les éléments du message.	▶ Citer les éléments du message.		
5.1.2 Définir, en fonction de la présence ou non de témoin et de l'état de la victime, le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte.	▶ Ce savoir fait appel aux conduites à tenir énoncées dans le référentiel technique.		▶ Transmettre au moment le plus opportun le message d'alerte avec ou sans témoin en fonction de l'état de la victime.	▶ Dans une situation d'accident simulée, l'apprenant devra transmettre le message d'alerte au moment le plus opportun.
5.1.3 Choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte à déclencher l'alerte.	▶ Connaître les critères prédéfinis.	▶ Nommer les critères prédéfinis.	▶ Identifier à partir des critères prédéfinis la personne la plus apte.	▶ Dans une situation d'accident simulé, dans laquelle sont présentes plusieurs personnes caractérisées du point de vue de critères prédéfinis, l'apprenant devra nommer, en justifiant son choix, qui il choisirait pour donner l'alerte
5.1.4 Identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre.	▶ Connaître les « consignes en cas d'accident » prévues dans l'organisation des secours de l'entreprise.	▶ Énoncer les consignes.	▶ Appliquer les consignes en cas de besoin.	▶ Dans une situation d'accident simulé, mettre en œuvre les consignes en cas d'accident.
5.1.5 Donner à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour assurer une transmission efficace.	▶ Connaître les consignes.	▶ Citer les consignes.	▶ Transmettre oralement à la personne choisie les éléments du message et les consignes pour la transmission de l'alerte.	▶ Dans une situation d'accident simulée, l'apprenant devra transmettre oralement, à la personne choisie, les informations du message et les consignes permettant d'assurer une transmission efficace de l'alerte.
5.1.6 Favoriser l'accès des secours et l'acheminement de moyens adaptés au plus près de la victime, dans le respect de l'organisation des secours dans l'entreprise.	▶ Connaître l'existence et l'emplacement de moyens adaptés.	▶ Citer les moyens existants et leur emplacement.	▶ Définir et décrire l'itinéraire le plus rapide et le plus facile. ▶ Définir et citer les modalités de balisage et de guidage des secours. ▶ Définir et citer les modalités de dégagement des abords de la victime. ▶ Justifier.	▶ Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra nommer des éléments contributifs à l'acheminement des secours et des moyens adaptés au plus près de la victime.



## OBJECTIF

**6.1** Informer son responsable hiérarchique et/ou la (les) personnes(s) chargée(s) de prévention dans l'entreprise ou l'établissement, de la/des situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
6.1.1 Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Connaître l'organisation de la prévention de l'entreprise et les personnes qu'elle implique.</li> <li>▶ Articulation de son action avec les autres acteurs de l'entreprise</li> </ul>	▶ Citer des personnes désignées dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.	▶ Choisir la personne destinataire de l'information parmi les personnes désignées dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.	▶ Dans le cadre d'une situation professionnelle (diapo, transparent, vidéo, mise en scène...), l'apprenant devra, dans le respect de l'organisation de la prévention de l'entreprise, nommer qui informer, en justifiant son choix.
6.1.2 Définir les différents éléments, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte sur les actions éventuellement mises en œuvre.			<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Construire le contenu de l'information.</li> <li>▶ Transmettre le contenu de l'information.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Décrire la situation dangereuse.</li> <li>▶ Décrire et justifier les actions éventuellement mises en œuvre.</li> </ul>



## OBJECTIF

## 7.1 Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s).

Capacités	Savoirs	Indicateurs d'évaluation	Savoir-faire	Indicateurs d'évaluation
7.1.1 Déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre, que l'on a déduit de l'examen préalable de la victime.	▶ Connaître l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.	▶ Citer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.	▶ Définir l'action à effectuer (succession de gestes).	▶ L'apprenant devra, à partir du résultat à atteindre, choisir et justifier l'action à effectuer parmi les techniques préconisées.
7.1.2 Mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.	▶ Connaître la (les) technique(s) référencée(s) liée(s) à l'action à mettre en œuvre.	▶ Nommer la (les) technique(s) référencée(s) liée(s) à l'action à mettre en œuvre.	▶ Maîtriser la (les) technique(s) référencée(s) liée(s) à l'action à mettre en œuvre.	▶ Dans les phases d'apprentissage et/ou une situation d'accident simulé, l'apprenant devra effectuer la succession des gestes qui constituent l'action choisie, de manière à atteindre le résultat visé.
7.1.3 Vérifier par observation l'atteinte et la persistance du résultat attendu, et l'apparition éventuelle de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.			▶ Apprécier l'efficacité de l'action mise en œuvre. ▶ Vérifier la persistance du résultat attendu. ▶ Repérer l'apparition de nouveaux signes.	▶ Dans une situation d'accident simulé, l'apprenant devra : - poursuivre l'action engagée jusqu'à la prise en charge par les secours spécialisés, - surveiller l'état de la victime, - en cas d'apparition de nouveaux signes, définir la ou les action(s) à mettre en œuvre.

Pour commander les films (en prêt), les brochures et les affiches de l'INRS, adressez-vous au service prévention de votre CARSAT, CRAM ou CGSS.

## Services prévention des CARSAT et des CRAM

### CRAM ALSACE-MOSELLE

(67 Bas-Rhin)  
14 rue Adolphe-Seyboth  
CS 10392  
67010 Strasbourg cedex  
tél. 03 88 14 33 00  
fax 03 88 23 54 13  
prevention.documentation@cram-alsace-moselle.fr  
www.cram-alsace-moselle.fr

(57 Moselle)  
3 place du Roi-George  
BP 31062  
57036 Metz cedex 1  
tél. 03 87 66 86 22  
fax 03 87 55 98 65  
www.cram-alsace-moselle.fr

(68 Haut-Rhin)  
11 avenue De-Lattre-de-Tassigny  
BP 70488  
68018 Colmar cedex  
tél. 03 88 14 33 02  
fax 03 89 21 62 21  
www.cram-alsace-moselle.fr

### CARSAT AQUITAINE

(24 Dordogne, 33 Gironde,  
40 Landes, 47 Lot-et-Garonne,  
64 Pyrénées-Atlantiques)  
80 avenue de la Jallère  
33053 Bordeaux cedex  
tél. 05 56 11 64 36  
fax 05 57 57 70 04  
documentation.prevention@carsat-aquitaine.fr  
www.carsat.aquitaine.fr

### CARSAT AUVERGNE

(03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute-Loire,  
63 Puy-de-Dôme)  
48-50 boulevard Lafayette  
63058 Clermont-Ferrand cedex 1  
tél. 04 73 42 70 76  
fax 04 73 42 70 15  
preven.carsat@orange.fr  
www.carsat-auvergne.fr

### CARSAT BOURGOGNE et FRANCHE-COMTE

(21 Côte-d'Or, 25 Doubs, 39 Jura,  
58 Nièvre, 70 Haute-Saône,  
71 Saône-et-Loire, 89 Yonne,  
90 Territoire de Belfort)  
ZAE Cap-Nord, 38 rue de Cracovie  
21044 Dijon cedex  
tél. 08 21 10 21 21  
fax 03 80 70 52 89  
prevention@carsat-bfc.fr  
www.carsat-bfc.fr

### CARSAT BRETAGNE

(22 Côtes-d'Armor, 29 Finistère,  
35 Ille-et-Vilaine, 56 Morbihan)  
236 rue de Châteaugiron  
35030 Rennes cedex  
tél. 02 99 26 74 63  
fax 02 99 26 70 48  
drpcdi@carsat-bretagne.fr  
www.carsat-bretagne.fr

### CARSAT CENTRE

(18 Cher, 28 Eure-et-Loir, 36 Indre,  
37 Indre-et-Loire, 41 Loir-et-Cher, 45 Loiret)  
36 rue Xaintraillies  
45033 Orléans cedex 1  
tél. 02 38 81 50 00  
fax 02 38 79 70 29  
prev@carsat-centre.fr  
www.carsat-centre.fr

### CARSAT CENTRE-OUEST

(16 Charente, 17 Charente-Maritime,  
19 Corrèze, 23 Creuse, 79 Deux-Sèvres,  
86 Vienne, 87 Haute-Vienne)  
4 rue de la Reynie  
87048 Limoges cedex  
tél. 05 55 45 39 04  
fax 05 55 45 71 45  
cirp@carsat-centreouest.fr  
www.carsat-centreouest.fr

### CRAM ÎLE-DE-FRANCE

(75 Paris, 77 Seine-et-Marne,  
78 Yvelines, 91 Essonne,  
92 Hauts-de-Seine, 93 Seine-Saint-Denis,  
94 Val-de-Marne, 95 Val-d'Oise)  
17-19 place de l'Argonne  
75019 Paris  
tél. 01 40 05 32 64  
fax 01 40 05 38 84  
prevention.atmp@cramif.cnamts.fr  
www.cramif.fr

### CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON

(11 Aude, 30 Gard, 34 Hérault,  
48 Lozère, 66 Pyrénées-Orientales)  
29 cours Gambetta  
34068 Montpellier cedex 2  
tél. 04 67 12 95 55  
fax 04 67 12 95 56  
prevdoc@carsat-lr.fr - www.carsat-lr.fr

### CARSAT MIDI-PYRÉNÉES

(09 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute-Garonne,  
32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes-Pyrénées,  
81 Tarn, 82 Tarn-et-Garonne)  
2 rue Georges-Vivent  
31065 Toulouse cedex 9  
tél. 0820 904 231 (0,118 €/min)  
fax 05 62 14 88 24  
doc.prev@carsat-mp.fr - www.carsat-mp.fr

### CARSAT NORD-EST

(08 Ardennes, 10 Aube, 51 Marne,  
52 Haute-Marne, 54 Meurthe-et-Moselle,  
55 Meuse, 88 Vosges)  
81 à 85 rue de Metz  
54073 Nancy cedex  
tél. 03 83 34 49 02  
fax 03 83 34 48 70  
service.prevention@carsat-nordest.fr  
www.carsat-nordest.fr

### CARSAT NORD-PICARDIE

(02 Aisne, 59 Nord, 60 Oise,  
62 Pas-de-Calais, 80 Somme)  
11 allée Vauban  
59662 Villeneuve-d'Ascq cedex  
tél. 03 20 05 60 28  
fax 03 20 05 79 30  
bedprevention@carsat-nordpicardie.fr  
www.carsat-nordpicardie.fr

### CARSAT NORMANDIE

(14 Calvados, 27 Eure, 50 Manche,  
61 Orne, 76 Seine-Maritime)  
Avenue du Grand-Cours, 2022 X  
76028 Rouen cedex  
tél. 02 35 03 58 22  
fax 02 35 03 60 76  
prevention@carsat-normandie.fr  
www.carsat-normandie.fr

### CARSAT PAYS DE LA LOIRE

(44 Loire-Atlantique, 49 Maine-et-Loire,  
53 Mayenne, 72 Sarthe, 85 Vendée)  
2 place de Bretagne  
44932 Nantes cedex 9  
tél. 0821 100 110  
fax 02 51 82 31 62  
prevention@carsat-pl.fr - www.carsat-pl.fr

### CARSAT RHÔNE-ALPES

(01 Ain, 07 Ardèche, 26 Drôme, 38 Isère,  
42 Loire, 69 Rhône, 73 Savoie,  
74 Haute-Savoie)  
26 rue d'Aubigny  
69436 Lyon cedex 3  
tél. 04 72 91 96 96  
fax 04 72 91 97 09  
preventionrp@carsat-ra.fr - www.carsat-ra.fr

### CARSAT SUD-EST

(04 Alpes-de-Haute-Provence,  
05 Hautes-Alpes, 06 Alpes-Maritimes,  
13 Bouches-du-Rhône, 2A Corse Sud,  
2B Haute-Corse, 83 Var, 84 Vaucluse)  
35 rue George  
13386 Marseille cedex 5  
tél. 04 91 85 85 36  
fax 04 91 85 75 66  
documentation.prevention@carsat-sudest.fr  
www.carsat-sudest.fr

## Services prévention des CRAM

### CGSS GUADELOUPE

Immeuble CGRR, Rue Paul-Lacavé, 97110 Pointe-à-Pitre  
tél. 05 90 21 46 00 - fax 05 90 21 46 13  
lina.palmont@cgss-guadeloupe.fr

### CGSS GUYANE

Espace Turenne Radamonthe, route de Raban,  
BP 7015, 97307 Cayenne cedex  
tél. 05 94 29 83 04 - fax 05 94 29 83 01

### CGSS LA RÉUNION

4 boulevard Doret, 97704 Saint-Denis Messag cedex 9  
tél. 02 62 90 47 00 - fax 02 62 90 47 01  
prevention@cgss-reunion.fr

### CGSS MARTINIQUE

Quartier Place-d'Armes, 97210 Le Lamentin cedex 2  
tél. 05 96 66 51 31 - 05 96 66 51 32 - fax 05 96 51 81 54  
prevention972@cgss-martinique.fr  
www.cgss-martinique.fr